



Sixième semaine. Acte VI :  
Trois portraits de brigands

Troisième épisode

---



■ La Belle Marchande face aux faits



**M**arie Jourdan est accusée d'avoir commandité l'assassinat du maire d'Esparron, son « ennemi mortel ». En l'an 10, elle, qui dit « être observée » par les autorités, part à la rencontre de la bande de Félix, Archier et Marcel, réfugiée chez Avon, dans sa bastide de Saint-Martin-de-Brômes. Les brigands souhaitent récupérer des objets cachés à la petite bastide d'Esparron, à Bodoïn, qui appartient à la Belle Marchande et qui sert occasionnellement de lieu de nuit aux brigands. Jean Pierre Pons est témoin de l'échange entre elle et les brigands :

- J'ai une prière à vous faire ; j'ai deux ennemis dans la commune qui m'en veulent et qui sont cause des désagréments que j'essuie. Ce sont le maire et l'adjoint d'Esparron, il faut venir les expédier et je vous porterai les effets.

- Apportez-nous nos effets ici et nous irons vous débarrasser du maire et de l'adjoint.

Puis, selon Pons :

Félix, Martel et Archer attendirent pendant cinq à six jours que la Belle Marchande leur apporta leurs effets, mais comme ils apprirent après qu'elle avait été mise en accusation, ils s'en allèrent.

Lors de son dernier interrogatoire, Marie Garcin déclare que non elle ne voulait pas de mal au maire mais que, à l'inverse, elle s'est « fait du mauvais sang » pour lui lors de la mise à sac de son domicile. Elle s'en explique au

juges qui lui demande :

- Comment avez-vous eu connaissance du vol que les brigands avaient fait chez le citoyen Navelle ?

- Je l'ai su par bruit public. J'entendis du bruit le soir là même. Sur les cris au secours, je voulais aller de ce côté. Pierre Burle, cordonnier, qui se trouvait alors à la maison me dit : « *Vous êtes dans votre maison, restez-y ; il ne le ferait pas pour vous* ». La sensation de cette affaire me rendit malade. Je fus obligée de me faire saigner le lendemain au matin. Le même Burle vint me voir et me dit : « *Vous êtes une bête de vous faire malade pour les autres* ».

L'opération finie, les brigands viennent dîner à son auberge : elle leur sert, sous la menace dit-elle, du « bœuf à la mode » (ou « à la bourgeoise ») ; ils y mangent les œufs qu'ils ont apportés et que Pierre Burle cuisine.

Les témoins entendus par la justice accablent Marie Jourdan. Chrétienne Bausset, l'épouse d'un notaire de Saint-Julien-le-Montagnier dans le Var, victime avec son mari des brigands, déclare avoir rencontré Marie Jourdan alors qu'elle est arrêtée pour son absence de passeport. Marie Jourdan lui aurait révélé :

Qu'elle avait pris beaucoup de peine dans le temps à l'événement fâcheux dont ils avaient été affligés, qu'elle avait su le projet avant qu'il ne fut exécuté, que se trouvant un



jour à Manosque dans une maison où était Gazagne de Ginasservis, elle entendit qu'il disait « *Il faut aller un tel jour qu'il désigna à Saint-Julien-le-Montagnier et choisir pour cela les plus déterminés de la bande ; il faut surtout Truffier d'Esparron y soit* ».

À Esparron, Gabrielle Burle raconte comment elle a tenté trois ans plus tôt de soustraire Michel Blanc, qui fréquente sa fille, du brigandage et des risques encourus à cause de Marie Jourdan. Elle l'avertit :

« *Prends garde, la marchande a été ta perte et la sera jusqu'au bout* ». Michel Blanc lui dit : « *Je n'ai pas peur de Madame Marie la Marchande. Si elle parlait, je lui ferais paraître plus noire que son chapeau* ».

De son côté, Gabrielle Burle dénonce la connivence de la Marchande avec les brigands. Elle assure au juge que se rendant chez la Marchande pour :

Lui vendre une poule que son mari avait tué d'un coup de pierre ; elle vit chez la marchande plusieurs brigands dont les uns lavaient leur fusil et un d'eux s'approcha de la déclarante et cherchait à la parcourir avec les mains. La Marchande leur dit : « *Alors, allez pour voir cette femme à sa bastide. Ce sont des braves gens, ils ont une fille nubile. Il y a de l'eau fraîche et un grenier à paille bien garni. Allez la voir* ».

Les déclarations devant le juge de François Xavier Marcellin, alors qu'il est accusé de complicité avec les brigands, sont déterminantes<sup>1</sup>. Enfant naturel originaire de Marseille, il a été confié à une famille d'Esparron dans son plus jeune âge. En l'an 10, il est jugé avec Nicolas Léotard dit Dauphin, 28 ans, qui prend finalement 24 ans de fers, alors que lui, compte tenu de son âge au moment des faits –il n'avait pas 16 ans –, n'est pas jugé responsable de ses actes et est donc acquitté en septembre 1802 avant d'être renvoyé à l'hôpital de Marseille, ce dont se félicite le commissaire du gouvernement : « le tribunal a fait preuve de discernement ». Le commissaire ajoute que ses mauvaises actions relèvent de son éducation dans une famille corrompue, le couple formé par Jean Truffier et Magdeleine Blanc. Marcellin aurait subi la très mauvaise influence de son « frère », le fameux brigand Joseph Truffier, dit le Grava, mort lors de l'explosion de la bastide à Apt.

Le jeune François Xavier sert en quelque sorte de factotum à Marie Jourdan. Ses propos, qui relèvent d'une certaine naïveté, décrivent l'ambiance qui règne dans le village en présence des brigands :

Je voyais à Esparron des étrangers se promener sur la place et dans la rue au devant de la maison d'une femme nommée Arène surnommée « La Belle Marchande » chez laquelle ils logeaient et lorsqu'ils se promenaient, plusieurs d'entre eux fumaient la pipe et ne quittaient jamais leurs fusils.

<sup>1</sup> AD AHP, 2 U 31, tribunal criminel spécial, dossier Nicolas Léotard et François Xavier Marcellin.

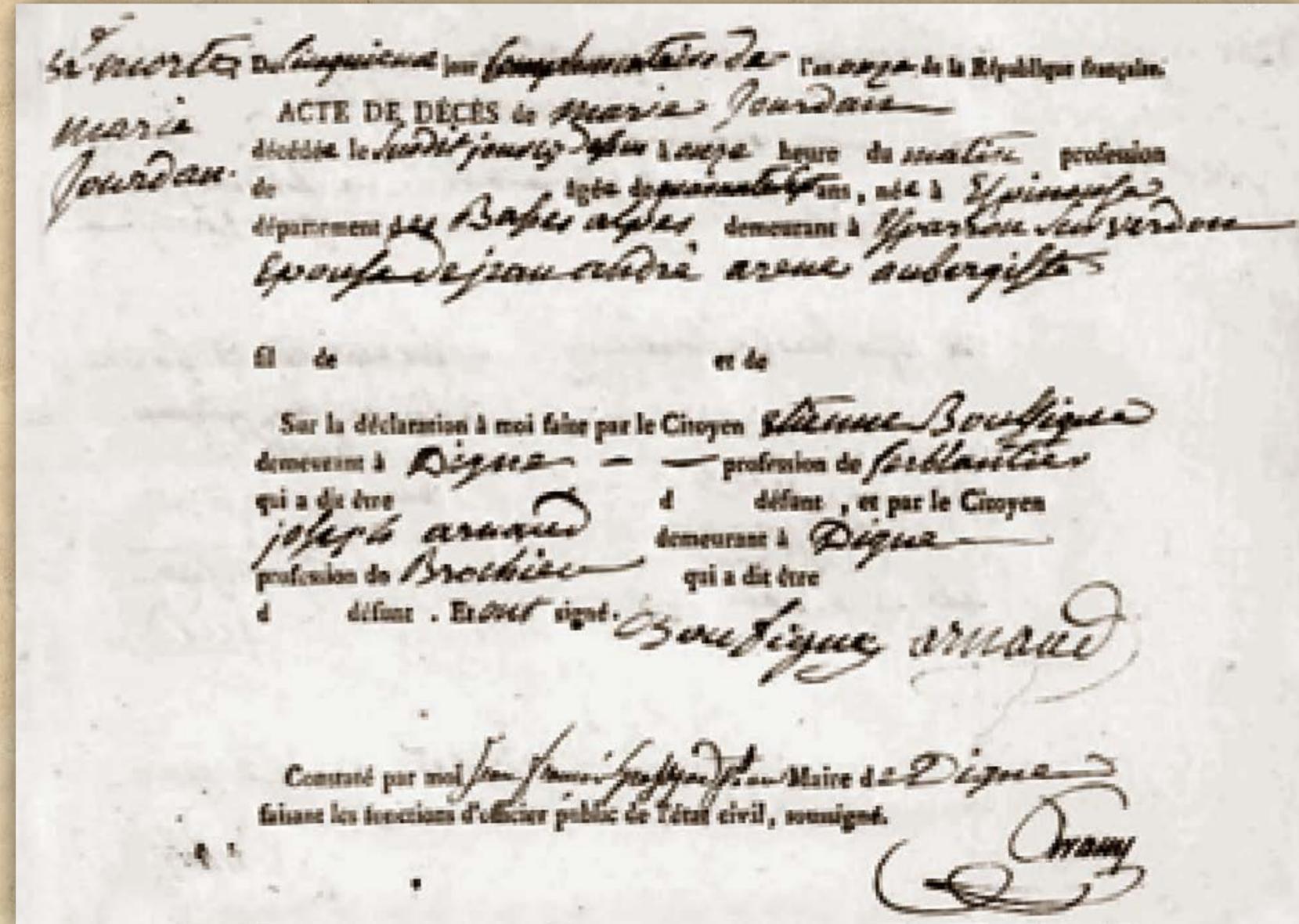


Il ajoute que la Marchande l'appelle souvent pour faire tourner la broche, quérir de l'eau-de-vie, du ratafia et du tabac à Gréoux... et observer les mouvements de troupe depuis les hauteurs d'Esparron lors des séjours des brigands dans son auberge.

Mais, plus que complice des brigands, Marie serait elle-même une brigande. Jean Pierre Pons dénonce sa participation à deux expéditions : la première contre le chef d'escadron Mathieu à Gréoux le 14 pluviôse an 8 (3 février 1800), la seconde en germinal an 8 au hameau de Reillières, sur le territoire de Saint-Julien-le-Montagnier dans le Var. Pour se fondre dans la bande, elle porte des vêtements d'homme, ce qui lui attire une remarque de ses compagnons le lendemain de l'opération de Gréoux. La bande s'est réfugiée dans la bastide d'un nommé Mari. Pons la rejoint, accompagné douze ou treize brigands et est témoin d'un échange entre Archier, Marcel, François Fraisse (ou Frase) et la Belle Marchande :

- Vous n'êtes pas si grande habillée en homme comme vous l'êtes habillée en femme.
- Le pantalon de Nicolas Félix m'était un peu long.

Le dernier mot revient au « repentini » Jean Pierre Pons, qui déclare lors d'un interrogatoire, que la Belle Marchande : « C'était un diable ».



Acte de décès de Marie Jourdan épouse Arène à Digne le 5<sup>e</sup> jour complémentaire an 11 (22 septembre 1803)



▶ Demain : Pons dit Turriès, le « repentini »

▲ Cliquer sur demain pour un accès direct